

LA PERMANENCE TELEPHONIQUE Une façon moderne de travailler...

Comment ça marche

- ◆ Un numéro téléphonique vous est dédié dans notre système.
- ◆ Vous effectuez un renvoi d'appel* via le service transfert de France Télécom (ou autre opérateur) vers ce numéro et ce pour votre poste ou pour toute votre installation téléphonique.
- ◆ A chaque instant vous pouvez simplement annuler ce renvoi, et vous gérez ainsi simplement la redirection vers nos services quand vous le souhaitez.
- ◆ Vous choisissez aussi selon vos souhaits les conditions du transfert : en cas d'absence, sur occupation de votre poste, sur non réponse de votre poste
- ◆ L'appel de votre client est alors pris en charge sur notre système, et apparaît sur nos écrans de postes téléphoniques votre nom de société ainsi que votre fiche société que nous avons créée ensemble sur l'écran ordinateur de votre assistante personnelle.
- ◆ Sur cette fiche figure votre message d'accueil tel que vous souhaitez qu'il soit diffusé, vos consignes, votre agenda, votre planning, les messages divers de promotion par exemple....
- ◆ Nous traitons ensuite l'appel en fonction de toutes les situations, prise de message, demande d'information, prise de rendez vous..... et avec le sourire bien entendu !
- ◆ A une heure définie ensemble, nous vous communiquons chaque jour l'ensemble des messages, soit par fax, soit par E mail, soit par SMS.
- ◆ Vous avez aussi un accès direct qui vous permet à chaque instant de consulter ces données et aussi de modifier en temps réel les informations de votre fiche, y noter vos propres rendez-vous.

Ce système présente de nombreux avantages

- Vous pouvez vous concentrer sur votre métier
- Vous êtes sûr de ne manquer aucun appel important
- L'accueil téléphonique est la première impression que vous donnez à vos clients
- Vous gérez votre planning et restez maître du système
- Vous décidez quand rediriger votre ligne et quand la récupérer
- Vous augmentez la plage horaire disponible pour les appels de vos clients

Gestion complète de votre accueil téléphonique
De 08h00 à 19h30 en semaine et
de 08h00 à 12h30 le samedi

Ce service s'applique à de nombreuses activités

- Artisans
- Associations
- Professions libérales
- Médecins
- Administrations
- etc.

Vous êtes indisponible
alors c'est moi qui

- reçoit vos appels
- note les messages
- vous les transmet
- prend vos rendez- vous



**De nos jours vous ne pouvez plus vous permettre de manquer un seul appel
Confiez nous votre permanence téléphonique**